

Commune de Farges
Procès - verbal n° 69 du Conseil Municipal
Séance du 3 mars 2020

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Patrick BESTMANN - Sonia LOVENJAK-LEBEUF- Michel REY - - Joseph WAPOU - Simone ARMAND (arrivée à 19h55)

Absents excusés : Dimitri AMADIEU (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) – Corinne EVRARD (pouvoir à Catherine CAILLET) - Arnaud MARTIN

Absents : Laurent FILPA - Yveline GALLETI - Gaël ORIA.

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : Catherine CAILLET

Procès-verbal N° 68 : Une erreur d'écriture signalée : Il s'agit bien de Catherine Davit et non de Catherine David
Accepté à l'unanimité.

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Le PV du dernier conseil communautaire est consultable après diffusion par la CAPG ainsi que pour les différentes commissions.

3. Urbanisme : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : DP SCHELL, DP CATTAI - PROMOLAND

4. Délibérations : 2 délibérations sont ajoutées

➤ **Avenants sur les travaux d'accessibilité de la Mairie** : Les travaux se finissant, il est effectué un récapitulatif et une présentation des avenants pour approbation. Des tâches n'ont pas été effectuées pour un montant de : 2 835,09 € TTC et d'autres ont été rajoutées au vue des difficultés rencontrées pour un montant de : 18 691.79 € TTC. A cela s'ajoute un devis demandé à l'entreprise CARRAZ de : 1 426,80 € TTC pour un travail supplémentaire. Au total la plus-value est de 17 283.50 € TTC.
Accepté à l'unanimité

➤ **Pénalités de retard de l'entreprise ERB pour le chantier du magasin de producteurs** : Il a été demandé la somme de : 8 175,00 € HT pour 52 jours de retard et nettoyage non effectué.
Accepté à l'unanimité

➤ **Voie Verte : Suivi de l'appel d'offre et confirmation des subventions** : Une seule entreprise a répondu dans les temps mais 88% au-dessus du marché, le résultat est donc infructueux. Un appel d'offre sera relancé dans les prochains mois après les élections municipales. Il est décidé de reporter la délibération.

➤ **Remise exceptionnelle sur le loyer du mois d'avril de l'appartement n°1 de la mairie** : Pour le bac à douche défectueux ayant occasionné des fuites une réduction de loyer de 120 € est suggérée.

Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation du compte de gestion 2019 :**

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses 2019	910 578,20 €	641 806,24 €
Total recettes 2019	1 160 220,47 €	721 611,07 €
Excédent de l'exercice 2019	249 642,27 €	79 804,83 €
Excédent de gestion au 31-12-2018	975,37 €	49 858,62 €
Excédent de gestion au 31-12-2019	250 617,64 €	129 663,45 €

Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation du compte administratif 2019** : Le compte administratif de la commune est présenté pour les mêmes montants.
Accepté à l'unanimité

➤ **Affectation du résultat 2019** : Il est proposé de reprendre l'excédent de la section de fonctionnement comme suit : 20 617,64 € au R002 en excédent de fonctionnement, et 230 000,00 € au 1068 pour affectation à la section de fonctionnement. L'excédent de 129 663,45 € est affecté en R001 de la section d'investissement.

Accepté à l'unanimité

- **Vote du budget primitif 2020** : Le budget primitif, dont chaque section est équilibrée en dépenses et recettes, est présenté aux montants de : section fonctionnement : 1 078 117,64 €, et section d'investissement : 1 137 372,46 €. **Accepté à l'unanimité**
- **Vote des taux d'imposition 2020** : Il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2020. Les taux retenus restent inchangés : taxe d'habitation : 10,89%, taxe foncière : 6,73% et taxe foncière non bâti : 53,55%. Pour mémoire la DGF (dotation globale de fonctionnement), principale dotation de l'état aux collectivités territoriales, a été divisée par 2 depuis 2014 **Accepté à l'unanimité**
- La modification d'une concession au cimetière avait été demandée fin 2019, et cette demande avait fait l'objet d'une délibération n°DEL031219-80. La famille souhaite annuler cette demande. **Accepté à l'unanimité**
- **Contrat d'entretien de l'ascenseur** : Il est proposé un contrat de maintenance de l'ascenseur de la Mairie par l'entreprise ORONA d'un montant annuel de 1 389 € HT soit 1 666.80 € TTC, et un abonnement à une ligne GSM pour un montant annuel de 150 € HT soit 180 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le contrat de maintenance avec l'entreprise ORONA, mais pour l'instant ne retient pas leur proposition pour l'abonnement à la ligne GSM, ce point sera à traiter avec le maître d'œuvre des travaux d'accessibilité de la Mairie. **Accepté à l'unanimité**

5. Divers :

Service voirie : Départ de monsieur Romain SALOMON début avril. Un appel à candidature a été lancé. Plusieurs personnes ont postulé et seront reçues.

La boîte aux lettres endommagée, place Napoléone de Montholon, sera remplacée après accord des assurances par les services postaux.

Monsieur Rey met l'assemblée au courant de faits qui lui ont été rapportés des parents d'élèves : des individus louches en voiture seraient présents aux heures de sorties d'école sur la place Obama. La police municipale sera avisée pour contrôle.

Lecture de la lettre reçue en mairie de Mme DEVAUTHIBAUT, Mme PELLETIER, et M. CHAPPAZ pour une demande d'achat par la commune de la parcelle anciennement cadastrée 1384, le long de la départementale, faisant une surface de 110 m². Il est précisé qu'il ne s'agissait pas d'un droit de préemption de la part de la commune, mais d'un emplacement réservé acté par la modification du PLU communal en date du 22/01/2015 modifié le 18/02/2016. Un courrier sera fait en ce sens.

Suite à la réception des travaux d'accessibilité de la Mairie les locaux de la Mairie seront exceptionnellement ouverts au public de 10h00 à 12h00 le samedi 21 mars 2020 lors du nettoyage de printemps organisé par le Comité des Fêtes.

Un point est fait sur la propagation du coronavirus COVID-19, suite à la réception d'un courrier de la Préfecture, qui rappelle **les consignes sanitaires barrières** :

- * Se laver régulièrement les mains
- * Tousser et éternuer dans son coude
- * Utiliser des mouchoirs à usage unique
- * Ne plus se serrer la main
- * Appeler le 15 en cas de symptômes
- * Rester chez soi en cas de maladie
- * Ne pas porter de masque si l'on n'est pas malade

Pour plus d'informations : 0.800.130.000 / <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Séance levée à 20H55.

La secrétaire de séance :
Catherine CAILLET

